



**Conseil d'administration  
du programme des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/GC.21/8  
29 janvier 2001

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Vingt et unième session  
Nairobi, 5-9 février 2001

**FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT**

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU DIRECTEUR EXECUTIF

I. INTRODUCTION

1. La vingt et unième session du Conseil d'administration du PNUE/le Forum ministériel mondial sur l'environnement se tient à un moment décisif pour l'humanité, à l'aube d'un nouveau millénaire plein de défis et de perspectives nouvelles mais aussi de risques inédits. Cette session a lieu au lendemain d'une rencontre historique, le Sommet du Millénaire de l'ONU, et de l'adoption de la Déclaration du Millénaire par les chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que de la décision de l'Assemblée générale de convoquer le Sommet mondial sur le développement durable en Afrique du Sud, en 2002, pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et pour revigorer l'engagement de la communauté internationale en faveur du développement durable. Cette session fait également suite à la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, au cours de laquelle les Ministres de l'environnement ont adopté la Déclaration de Malmö, qui a tracé la voie à suivre pour aborder les impératifs environnementaux du développement durable en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle de façon évolutive et en privilégiant les réalisations concrètes.

2. «Nous disposons des ressources humaines et matérielles permettant de parvenir à un développement durable qui ne soit pas un concept abstrait mais une réalité concrète»; telle est l'essence de la conclusion de la Déclaration de Malmö. Forts de cette conviction, nous devons nous pencher à cette session sur un certain nombre de questions importantes.

3. Il nous faut faire le bilan des réalisations et des limitations du PNUE depuis la vingtième session du Conseil d'administration et la cinquième session extraordinaire du Conseil en mai 1998, auxquelles diverses décisions avaient été prises pour réorienter et revitaliser le Programme et axer ses travaux sur un nombre restreint de questions prioritaires stratégiques susceptibles d'avoir le plus d'impact dans un contexte de mutation de l'environnement mondial, qu'il s'agisse de résoudre les problèmes d'environnement les plus pressants qui se posent à la communauté internationale ou de renforcer le rôle du PNUE en tant qu'instance de décision. C'est dans ce contexte que je soumetts au Conseil, pour examen et approbation, le programme de travail et le budget du PNUE pour l'exercice biennal 2002-2003 (UNEP/GC.21/6), qui va dans le sens de cette démarche et lui donne corps.

K0100057 020201

4. Il est également nécessaire de s'efforcer de donner des orientations concrètes pour tracer la voie à suivre jusqu'au Sommet mondial sur le développement durable dans une perspective environnementale, en étroite liaison avec la Commission du développement durable dans le cadre des préparatifs globaux qu'elle a entrepris. La communauté internationale est aujourd'hui confrontée à de nouveaux problèmes systémiques qui pourraient menacer la stabilité future de nos modes de développement si l'on ne s'y attaque pas. La mondialisation, l'écart qui se creuse entre riches et pauvres et ses implications en termes d'environnement et de sécurité, l'exigence accrue de coopération, l'interdépendance dont nous prenons de plus en plus conscience et la nécessaire tolérance sont autant d'éléments qui font ressortir la nécessité de concevoir des méthodes nouvelles pour faire face à des besoins nouveaux.

5. Nous avons toutefois continué à enregistrer des progrès dans le contexte actuel de réforme. D'un point de vue institutionnel, la vaste série de mesures de réforme visant à favoriser une action cohérente et coordonnée du système des Nations Unies sur les questions environnementales, préconisée par le Conseil d'administration (dans sa décision 20/17 du 5 février 1999) et l'Assemblée générale (dans sa résolution 53/242 du 28 juillet 1999), ont été mises en œuvre, ce dont témoigne au premier chef la création d'un Forum ministériel mondial sur l'environnement se réunissant chaque année et celle du Groupe de la gestion de l'environnement. Le premier Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui constituait aussi la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE, s'est tenu à Malmö (Suède) en mai dernier. Il a donné aux Ministres de l'environnement l'occasion de débattre des questions de politique générale importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement et de prendre des décisions en la matière. Comme ce sera le cas pour la session actuelle, le Forum a servi de plate-forme pour l'examen à un niveau élevé des questions prioritaires qui se posent dans le domaine de l'environnement, et a permis la tenue de débats et discussions approfondis, ainsi que des échanges avec les principaux groupes dans un effort structuré pour mettre au point des stratégies novatrices et définir les grandes orientations nécessaires à l'action dans le domaine de l'environnement.

6. Au niveau interorganisations, le Groupe de la gestion de l'environnement, nouvel instrument devant contribuer à renforcer les liens entre les divers organismes des Nations Unies grâce à une approche opérationnelle de la gestion des questions, a tenu sa première réunion le 22 janvier 2001 à Genève. Le Groupe a discuté de l'action coordonnée au niveau du système des Nations Unies sur les thèmes spécifiques ci-après : éducation et formation dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, harmonisation des rapports nationaux, réduction et manipulation des déchets, et mise en application et respect, y compris la responsabilité. Le Groupe de la gestion de l'environnement a décidé de créer deux groupes de gestion des questions : l'un portant sur l'éducation, la formation et la sensibilisation, l'organisme chef de file en la matière étant l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et l'autre sur l'harmonisation des rapports nationaux, initialement en ce qui concerne les accords multilatéraux relatifs à la diversité biologique, avec le PNUE comme organisme chef de file. Le Groupe a également envisagé la possibilité de lancer collectivement une campagne de sensibilisation aux questions d'environnement et de développement durable dans la perspective du Sommet de 2002.

## II. CONTEXTE INTERNATIONAL

7. L'ampleur des problèmes environnementaux auxquels est confrontée la Communauté internationale suppose de rechercher d'urgence des solutions et d'instaurer une coopération internationale à l'échelle voulue pour que le développement durable devienne une réalité. C'est là un élément essentiel du message que le Secrétaire général de l'ONU a adressé à l'Assemblée du Millénaire dans son rapport fondateur « Nous les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle ». Dans la recherche de ces solutions, il nous faut faire avec la mondialisation rapide des marchés financiers et des capitaux et leur instabilité inhérente, la diffusion accélérée des innovations technologiques, le poids de plus en plus important de la société civile à tous les niveaux et ses nouveaux modes d'expression, ainsi que les grands changements dans la composition et l'orientation des échanges internationaux. On craint de plus en plus que les échanges internationaux, loin de réduire l'écart entre riches et pauvres, contribuent en fait à creuser davantage cet écart. Les problèmes potentiels que la mondialisation et l'intensification rapide des échanges internationaux peuvent poser pour

l'environnement sont également un grand sujet de préoccupation. Le PNUE a par conséquent renforcé ses relations de travail avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour étudier les interactions cruciales entre commerce et environnement.

8. La mondialisation, qui semble faire de notre planète un village, pose aussi problème en termes de préservation de notre diversité, non seulement de la diversité biologique de notre planète, mais aussi de notre diversité culturelle, car les deux sont intimement liées. Nous savons que les régions du monde où la diversité biologique est la plus riche sont également celles où les cultures autochtones sont les plus présentes, et que la disparition de ces cultures, notamment la réduction alarmante et sans précédent de la diversité linguistique, pourrait entraîner une dégradation plus poussée de l'environnement et la disparition de connaissances traditionnelles en matière de gestion de l'environnement. Les cultures traditionnelles ont un lien précieux avec la Terre, que les rites et le passage du temps sont venus consolider, et qui se fonde sur un attachement profond à la Terre et sur la croyance et l'intuition que l'environnement est de par sa nature une force dynamique que l'imagination de l'homme doit embrasser. Nous devons impérativement réfléchir au fait qu'en laissant se perdre un vaste répertoire de connaissances et de savoir-faire, nous réduisons l'éventail des possibilités d'adaptation de l'homme pour faire face aux problèmes qui se posent à l'humanité tout entière, et que la perte de diversité biologique et culturelle a des conséquences en termes de stabilité et de tolérance au sein des différentes sociétés et entre elles. Il nous faut par conséquent reconnaître que nous devons préserver la diversité de notre planète et protéger notre patrimoine culturel qui se fonde sur nos valeurs spirituelles.

9. L'idée qu'il faut relever les défis environnementaux dans toute leur complexité fait de plus en plus son chemin dans notre conscience collective, comme en témoignent :

- Les progrès accomplis dans la poursuite du développement des accords internationaux et du droit de l'environnement;
- L'attention sans précédent que les médias accordent aux atteintes à la santé de la planète et, partant, à la santé humaine, et l'impact que cela a sur l'opinion publique;
- Les innovations et les initiatives engagées par le secteur privé pour faire face à l'évolution des attitudes des consommateurs;
- Le dynamisme du secteur non gouvernemental;
- L'attention accordée aux questions d'environnement dans les processus politiques nationaux et locaux.

10. Des rapports comme celui intitulé «L'avenir de l'environnement mondial 2000», publié par le PNUE en septembre 1999 dans un concert d'éloges, contiennent une évaluation probante de la gravité des menaces pesant sur l'environnement qui risquent d'entraver le développement durable. De la même manière, le rapport intitulé «Ressources mondiales 2000-2001 – Peuples et écosystèmes : le tissu élimé de la vie», produit par l'Institut des ressources mondiales, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale et paru en septembre 2000, souligne que les ponctions accrues sur les ressources continuent à entraîner une dégradation des écosystèmes mondiaux qui pourrait avoir des effets dévastateurs pour le développement humain et le bien-être de toutes les espèces. Selon ce rapport, qui est le fruit des efforts déployés pendant deux ans par 175 chercheurs :

- 50 % des terres humides de la planète et une proportion presque aussi élevée des forêts ont disparu au cours du siècle précédent;
- Les flottes de pêche excèdent de 40 % la capacité des océans;
- Près de 70 % des principaux stocks de poissons marins sont surexploités;
- Les deux tiers de l'ensemble des terres agricoles ont souffert d'une dégradation des sols au cours des 50 dernières années;
- Près de 60 % des principaux fleuves de la planète sont coupés par des barrages, des canaux et d'autres dérivations;
- 20 % des espèces d'eau douce sont éteintes, en danger ou menacées d'extinction dans le monde entier.

11. Ce rapport expose les résultats de la phase pilote de l'Évaluation des écosystèmes mondiaux pour le nouveau millénaire, importante étude concertée entreprise au niveau international pour dresser un bilan de santé de notre planète, fournir des informations nouvelles, mettre au point des outils méthodologiques, éclairer les politiques des pouvoirs publics et sensibiliser davantage l'opinion. Il s'agit d'une initiative dans laquelle le PNUE joue un rôle de premier plan qui a également été évoqué dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée du Millénaire.

12. La gravité et l'urgence des défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés ont également été soulignées de manière poignante par les Ministres de l'environnement qui ont participé au premier Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenu en mai dernier. Dans la Déclaration de Malmö, les ministres ont souligné que les causes profondes de la dégradation de l'environnement mondial résident dans des problèmes sociaux et économiques tels que l'expansion de la pauvreté, les modes non viables de production et de consommation, l'inégalité dans la répartition des richesses et le fardeau de la dette.

13. La Déclaration de Malmö a en outre constitué une contribution directe à l'Assemblée et au Sommet du Millénaire, et nombre de ses thèmes ont été repris dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement le 8 septembre 2000. La Déclaration du Millénaire expose une série de valeurs fondamentales considérées comme devant sous-tendre les relations internationales au XXI<sup>e</sup> siècle et parmi lesquelles figure «le respect de la nature». Elle fixe en outre des objectifs ambitieux en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la promotion de la paix et du développement en Afrique, la protection de l'environnement, et notamment un des problèmes essentiels de notre temps, à savoir l'évolution du climat de la planète, ainsi que la promotion du respect des droits de l'homme et du droit international. Collectivement, le système des Nations Unies s'emploie maintenant principalement à déterminer les interventions décisives et les initiatives possibles pour aider à matérialiser les buts et les priorités qui ont été fixés clairement lors du Sommet du Millénaire en vue d'obtenir des résultats concrets pour faire en sorte que la mondialisation profite à tous.

14. Le PNUE instaure des partenariats solides avec d'autres organismes des Nations Unies, en tant que partie intégrante du système, dans la poursuite des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Ainsi :

- Les liens programmatiques et la coopération avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) (Habitat) continuent d'être renforcés au-delà des initiatives de longue haleine, telles que le programme Cités viables, grâce en particulier aux travaux d'un Groupe mixte PNUE/Habitat. Le PNUE et Habitat ont également travaillé en partenariat pour des interventions d'urgence et dans des situations postconflituelles (par exemple, dans le cadre de l'Equipe spéciale pour les Balkans et de missions en Chine, en Guinée, au Mozambique, en Turquie et au Venezuela);

- Le resserrement des relations avec l' OMC et la CNUCED permet d'aborder plus globalement la question des liens entre le commerce et l'environnement;
- Des efforts accrus sont faits actuellement pour concrétiser, au niveau de l'application sur le terrain, le rôle directeur du PNUE en matière de politiques d'environnement grâce à un resserrement de la coopération avec le PNUD et les commissions régionales de l'ONU;
- Un mémorandum d'accord a été signé en août 1999 avec l'Organisation mondiale de la santé pour combattre la menace croissante que présentent les maladies liées à l'environnement;
- Un mémorandum d'accord a été signé en avril 1999 avec le Fonds des Nations Unies pour la population au sujet des liens entre la population, la pauvreté et l'environnement;
- Un autre mémorandum d'accord a été conclu en vue de définir les modalités de la coopération du PNUE avec le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU;
- D'autres activités concertées sont mises sur pied avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en particulier dans le domaine de l'hygiène du milieu pour les enfants;
- Le Programme international sur la sécurité des substances chimiques, qui est un programme intersectoriel coordonné à base scientifique de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du PNUE et de l'OMS, continue à mener des activités relatives à la sécurité des substances chimiques;
- Le PNUE collabore avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU pour des interventions d'urgences.

15. Le PNUE s'est aussi employé à appliquer la Déclaration de Malmö. En ce qui concerne ses relations de longue date avec le secteur privé, le PNUE a continué à développer les éléments environnementaux du «Pacte mondial» novateur du Secrétaire général. Il a aussi renforcé ses initiatives en cours avec le secteur financier, les opérateurs et les fournisseurs de services de télécommunications, le secteur touristique viable et le secteur minier. Le PNUE continue par ailleurs à appuyer le Projet de rapport mondial, initiative à laquelle participent de nombreuses parties prenantes et qui vise à élaborer un cadre commun pour l'information publique sur les trois aspects associés – économique, social et environnemental – des pratiques commerciales viables. Nous sommes heureux de pouvoir faire la démonstration des progrès accomplis dans ce domaine dynamique grâce à la manifestation organisée parallèlement à la présente session sur «Le Pacte mondial dans la pratique». En ce qui concerne la société civile, le PNUE a engagé un processus d'examen des procédures et des pratiques pour l'association, la participation et l'engagement constructif des principaux groupes actifs dans le domaine de l'environnement. En vue d'ouvrir à l'instauration de cette collaboration améliorée, le Groupe de la société civile et des organisations non gouvernementales créé récemment au PNUE a organisé un forum à l'intention des organisations non gouvernementales lors de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel sur l'environnement, et une réunion analogue a lieu durant la session en cours.

16. Le PNUE a également apporté d'importantes contributions à la préparation de la neuvième session de la Commission du développement durable, prévue du 16 au 27 avril 2001 à New York, qui abordera les questions de l'atmosphère, de l'énergie, de l'information aux fins de la prise des décisions et de la participation, de la coopération internationale pour un environnement favorable et des transports. En tant que chef de projet avec l'Organisation météorologique mondiale, le PNUE a préparé le rapport du Secrétaire général sur l'atmosphère aux fins de son examen par la Commission, et contribué aux documents établis sur d'autres questions techniques. Le rapport sur l'information aux fins de la prise des décisions se fondait sur les résultats d'un séminaire consacré à la question, qui s'est tenu sous les auspices conjoints du PNUE et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à Ottawa, en septembre 2000.

17. Un événement à venir qui fera date est constitué par le Sommet mondial sur le développement durable prévu en 2002, pour lequel le PNUE, conformément à ce qui lui a été demandé par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale, entreprend une série de préparatifs de fond s'inscrivant dans le cadre du processus préparatoire des Nations Unies. Une assistance est fournie de manière continue aux gouvernements pour l'examen de l'application d'Action 21 aux niveaux local et national, en particulier grâce au Conseil international pour les initiatives écologiques communales. On participe activement avec les commissions régionales de l'ONU aux processus préparatoires régionaux, qui comportent des tables rondes avec les pouvoirs publics et la société civile. Dans le cadre du système des Nations Unies, on a créé une équipe spéciale interorganisations, présidée par le Secrétaire général adjoint et composée des chefs de secrétariats du PNUE et du PNUD ainsi que du chef du Département des affaires économiques et sociales, pour donner des orientations initiales aux fins du processus préparatoire. Par ailleurs, le PNUE, en tant que chef de projet pour un certain nombre de thèmes et domaines intersectoriels d'Action 21, prépare l'examen de la documentation qui sera soumise pendant le processus préparatoire.

18. Au niveau intergouvernemental, le PNUE a fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Secrétaire général sur la «Contribution du PNUE à la mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21» (A/55/447). Dans la résolution 55/200, l'Assemblée s'est félicitée de la décision SS.VI/3 du Conseil d'administration à ce sujet et a souligné que le PNUE, en tant qu'organisme principal dans le domaine de l'environnement au sein du système des Nations Unies, devrait continuer de jouer un rôle important dans la mise en œuvre d'Action 21 et dans la préparation de l'examen décennal des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. En outre, dans sa résolution 55/199 relative à l'examen décennal, l'Assemblée s'est félicitée des travaux entrepris par le PNUE, le PNUD, les commissions régionales, les secrétariats des conventions liées à la Conférence de Rio et des institutions telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en vue d'appuyer les activités préparatoires d'une manière qui soit coordonnée et mutuellement enrichissante. L'Assemblée générale a invité le PNUE à participer pleinement à l'examen décennal, notamment à l'établissement des rapports qui seront présentés à la Commission du développement durable à sa dixième session.

### III. DOMAINES D'INTERVENTION

19. A sa cinquième session extraordinaire, le Conseil d'administration a approuvé cinq domaines d'intervention : information sur l'environnement, évaluation et alerte rapide; amélioration de la coordination entre les conventions sur l'environnement et élaboration d'instruments de politique de l'environnement; eaux douces; transfert de technologie et industrie; et aide à l'Afrique. Les progrès notables qui ont été faits dans tous ces domaines, ainsi que les initiatives prises pour aborder les problèmes qui se profilent déjà à l'horizon, apportent incontestablement la preuve que cette orientation stratégique était la bonne et que le PNUE devrait poursuivre son action dans ces domaines prioritaires.

#### A Information sur l'environnement, évaluation et alerte rapide

20. Le milieu naturel continuant à se dégrader sans relâche, il est de plus en plus indispensable de disposer d'évaluations de l'état de l'environnement et de dispositifs d'alerte rapide face aux nouveaux dangers qui menacent l'environnement. L'information, la surveillance et l'évaluation doivent donc demeurer un domaine d'action prioritaire du PNUE, pour lui permettre de suivre l'évolution de ces nouveaux problèmes et de proposer des stratégies visant à y porter remède.

21. Le PNUE, qui s'est doté d'une stratégie globale et prospective dans le domaine de l'information, de l'évaluation et de l'alerte rapide, a développé ses capacités pour s'acquitter de son mandat s'agissant de suivre l'état de l'environnement, en s'appuyant sur les moyens techniques d'un réseau de centres d'excellence dans les pays développés et les pays en développement. Un fait significatif à cet égard est l'intégration officielle du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC) au PNUE. On envisage actuellement la mise en place de centres d'excellence dans d'autres domaines importants, notamment l'utilisation des sols et le couvert végétal, où il faut pouvoir surveiller et évaluer globalement des problèmes comme celui de la dégradation des sols.

22. Le PNUE a poursuivi ses activités d'évaluation et d'information sur l'état de l'environnement mondial, en appelant l'attention sur les nouveaux problèmes, et il a publié son premier rapport de la série l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-2000). Des suppléments au rapport GEO-2000 portant sur les trois grandes régions où prédominent les petits Etats insulaires en développement, à savoir les Caraïbes, l'océan Indien occidental et le Pacifique, ont également été publiés, de même qu'une version pour les jeunes intitulée Pachamama – Notre Terre, notre avenir. Les préparatifs du rapport GEO-3 ont commencé et devraient s'achever en 2002. Le rapport GEO-3 présentera un bilan définitif de l'état de l'environnement mondial, dont on se servira pour l'examen décennal des résultats de la Conférence de Rio. Il fera la synthèse des données recueillies auprès de plus de 850 experts de 35 établissements scientifiques du monde entier et contiendra une rétrospective portant sur les 30 années écoulées et une perspective portant sur les 30 années à venir. Il aura pour but d'amener la communauté internationale à repenser la manière dont elle appréhende et traite l'environnement pour le nouveau millénaire.

23. Dans le domaine de l'alerte rapide, on a renforcé les capacités et les activités englobant toute une gamme d'analyses de vulnérabilité, d'évaluations des risques et d'autres évaluations prospectives. En faisant appel au concours des centres de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID), le PNUE améliorera son aptitude à repérer rapidement les problèmes et les menaces qui se font jour en matière d'environnement, notamment en constituant des ensembles de données dans un certain nombre de domaines : population et milieu terrestre; ressources transfrontières; et dangers naturels. D'autres ensembles de données seront constitués, au sujet notamment des réfugiés et de l'environnement, ainsi que des dangers qui menacent les ressources en eaux douces de la planète. Par ailleurs, le PNUE a été chargé de coordonner les activités du Groupe de travail sur l'alerte rapide de l'Equipe spéciale interinstitutions créée dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. Les travaux sur les indicateurs et indices applicables à l'environnement se poursuivent, en particulier dans le cadre des préparatifs du rapport GEO et à titre de contribution au programme de travail entrepris à l'échelle du système des Nations Unies pour mettre au point des indicateurs du développement durable.

24. Le réseau INFOTERRA, système mondial d'échange d'informations sur l'environnement du PNUE, est en voie de restructuration pour assurer un meilleur accès du public à l'information afin que ce dernier puisse participer davantage à la prise des décisions concernant l'environnement. Le PNUE s'efforce, en collaboration avec ses partenaires du secteur public et du secteur privé, de développer et d'assurer l'accès à l'information sur l'environnement dans le monde entier. Il s'efforce en outre, grâce à son système d'information mondial sur l'environnement (UNEPnet), d'encourager la réalisation d'évaluations stratégiques de l'environnement, pour que les décisions soient prises en connaissance de cause. UNEPnet, qui sera lancé à la session en cours du Conseil d'administration, fournira une tribune au PNUE, à ses partenaires du système des Nations Unies, ainsi qu'aux instituts et centres collaborateurs, notamment les centres collaborateurs pour le rapport GEO, pour qu'ils puissent mettre en commun l'information sur l'environnement :

25. S'agissant des interventions en cas d'urgence environnementale, des missions conjointes d'évaluation et d'assistance techniques ont été envoyées dans des pays touchés : Chine (inondations), Kenya (El Niño et sécheresse), Turquie (séismes), Venezuela (inondations et glissements de terrain), Guinée (réfugiés), Ethiopie (incendies de forêts), Mozambique (inondations), Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine et Yougoslavie (effets du conflit sur l'environnement), et Hongrie, Roumanie et Yougoslavie (déversements de cyanure). Plus récemment, en novembre 2000, une mission d'évaluation sur le terrain a été envoyée au Kosovo pour prélever des échantillons en vue de déterminer si l'utilisation d'uranium appauvri durant la guerre des Balkans présente des risques pour la santé humaine ou l'environnement. Le PNUE a également mis en place un Cadre stratégique pour les urgences environnementales – prévention, préparation, évaluation, intervention et atténuation (UNEP/GC.21/3/Add.1, annexe).

B. Amélioration de la coordination entre les conventions sur l'environnement et élaboration d'instruments de politique de l'environnement

26. Des conventions internationales juridiquement contraignantes existent maintenant dans des domaines très divers : changements climatiques, diversité biologique et prévention des risques biotechnologiques (Protocole de Cartagena), désertification, procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable au commerce des produits chimiques et pesticides dangereux, et polluants organiques persistants (POP). Ces conventions sont élaborées d'une manière systématique et sont concrètement mises en œuvre moyennant la négociation et l'adoption de protocoles y relatifs. Il convient de noter que, dans la région Europe, la Convention d'Århus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement a permis de franchir une étape importante dans la prise en compte des préoccupations de la société civile. Cet ensemble de conventions constitue une œuvre impressionnante pour la communauté internationale. Toutefois, le problème qui se pose maintenant est d'assurer la cohérence entre les politiques adoptées en vertu de ces divers instruments juridiques, tant au niveau interorganisations qu'au niveau intergouvernemental.

27. Un aspect important du mandat élargi du PNUE est le renforcement de la cohérence et des complémentarités entre les dispositions institutionnelles dans le domaine de l'environnement et les domaines connexes. Le PNUE s'efforce davantage de faciliter la collaboration entre les secrétariats des conventions et de trouver des domaines de synergie possibles. En coopération avec les organes directeurs des conventions sur l'environnement et des conventions connexes, une série d'initiatives ont été prises pour nouer des liens cohérents entre les conventions et en favoriser l'application effective, grâce principalement à la création et à l'action de la Division des conventions sur l'environnement.

28. Le rôle et les travaux du PNUE dans ce domaine ont été reconnus par l'Assemblée générale lorsqu'elle s'est penchée sur la question de la coordination entre les dispositions institutionnelles concernant l'environnement et le développement durable. A sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a examiné un rapport du Secrétaire général, établi par le PNUE avec le concours de plusieurs secrétariats de conventions, qui donne un aperçu des mesures prises récemment par les secrétariats des conventions et les organisations compétentes pour tirer au maximum parti des complémentarités dans la mise en œuvre des conventions sur l'environnement et le développement durable. Ce rapport indique comment traduire ces synergies potentielles en actions concrètes et en moyens plus efficaces d'atteindre les objectifs des conventions et ceux du développement durable, en particulier à l'échelon national et local. Il aborde également les nouvelles questions qui intéressent aussi bien les accords régionaux que les accords internationaux, en particulier la question très vaste des rapports entre le commerce et l'environnement. Dans sa résolution 55/198, l'Assemblée générale a invité les conférences des Parties, les secrétariats des conventions et le PNUE à continuer de renforcer les complémentarités dans leurs travaux et à resserrer la coopération en vue de faciliter les progrès de la mise en œuvre des conventions aux niveaux international, régional et national. La participation du Groupe de la gestion de l'environnement jouera un rôle crucial à cet égard et devrait aider à apporter une contribution cohérente aux préparatifs de l'examen décennal des résultats de la Conférence de Rio.

29. Le PNUE accorde la plus haute priorité à la revitalisation des conventions et plans d'action pour les mers régionales, et à l'établissement de liens entre ces instruments régionaux et les accords internationaux connexes sur l'environnement. Des progrès substantiels ont été faits dans cette voie, grâce à deux réunions mondiales des secrétariats pour les mers régionales. Premièrement, cette initiative a permis de promouvoir et de faciliter la coopération horizontale; deuxièmement, les secrétariats pour les mers régionales ont intégré leurs travaux dans la mise en œuvre, le développement et l'exploitation de l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA); troisièmement, ces secrétariats ont développé leurs capacités aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action mondial revitalisé récemment pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres; quatrièmement, ils ont défini les domaines prioritaires de leurs programmes de travail respectifs, en particulier en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour lesquels ils ont besoin d'un soutien programmatique du PNUE; enfin, ils ont développé leurs capacités de

gestion de l'information, notamment en améliorant l'échange d'informations avec les secrétariats des conventions mondiales sur l'environnement et d'autres accords internationaux connexes.

30. Le PNUE a également organisé une série de réunions sur les problèmes commerciaux dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, qui avaient pour objet d'examiner les synergies et les complémentarités potentielles entre les accords sur le commerce et l'environnement et les institutions compétentes en la matière. Ces réunions ont permis de mieux définir les positions de ces accords au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. En outre, le PNUE et l'OMC ont organisé à Genève, en octobre 2000, une réunion visant à renforcer les synergies et les complémentarités entre les conventions sur l'environnement et l'OMC par l'entremise de leurs secrétariats.

31. Pour encourager l'application effective des accords multilatéraux sur l'environnement, le PNUE établit actuellement des directives visant à améliorer le respect de ces accords et à assurer une coopération efficace pour lutter contre les crimes concernant l'environnement. Ces directives serviront d'outil aux gouvernements, aux secrétariats des conventions et à tous ceux qui sont concernés par ces accords. Le projet de directives, qui est actuellement en révision, sera soumis aux gouvernements pour réexamen et observations. La mise au point d'outils et de mesures d'incitation pour assurer le respect et l'application des accords sur l'environnement occupe une place importante dans le programme de travail du PNUE. Le PNUE a aussi constitué une base de données qui donne la liste des autorités chargées de l'application des conventions. Cette liste, qui est mise à jour périodiquement, est diffusée mondialement. Toutefois, à ce jour 72 gouvernements seulement ont fourni les renseignements nécessaires. La communauté internationale devra, dans un proche avenir, examiner à titre prioritaire la question de la responsabilité et de l'indemnisation pour les dommages causés à l'environnement. Il existe déjà un certain nombre d'accords régionaux et mondiaux à ce sujet, mais beaucoup ne sont pas encore entrés en vigueur. Des efforts devraient être faits pour encourager les Etats à devenir parties à ces accords.

32. Des progrès considérables ont été faits dans le domaine du développement du droit international de l'environnement. En octobre 2000, des fonctionnaires du PNUE et des juristes de haut niveau de 70 gouvernements ont adopté le projet de programme stratégique du PNUE sur le droit de l'environnement pour la prochaine décennie, appelé Programme de Montevideo III, dont le Conseil d'administration est saisi pour examen à la session en cours (voir le document UNEP/GC.21/INF/3). Le Programme de Montevideo a été le fondement des activités du PNUE dans le domaine du développement progressif du droit de l'environnement au cours des vingt dernières années. Alors même que le PNUE continue de promouvoir le développement, la codification et l'application des dispositions du droit international en matière d'environnement à l'échelon national, régional et mondial, le Programme de Montevideo III devrait renforcer encore le programme du PNUE concernant le droit de l'environnement, en particulier dans les domaines suivants :

- Respect et application; développement des capacités; et prévention et atténuation des dommages à l'environnement;
- Prévention et règlement des différends internationaux concernant l'environnement;
- Renforcement et développement du droit international de l'environnement;
- Harmonisation et coordination; participation du public;
- Techniques de l'information;
- Approches novatrices du droit de l'environnement.

33. Le plan stratégique du Programme de Montevideo examine les problèmes environnementaux par secteur : eaux douces, écosystèmes côtiers et marins, sols, forêts, diversité biologique, prévention et maîtrise de la pollution, modes de production et de consommation, situations d'urgence environnementales et catastrophes naturelles. Il s'intéresse aussi aux liens entre l'environnement et d'autres domaines, notamment le commerce, la sécurité et les activités militaires. Le Programme de Montevideo assistera donc le PNUE dans ses efforts pour améliorer la prise en compte de la dimension écologique du développement dans les programmes du système des Nations Unies.

34. Des progrès constants ont également été faits dans l'application et la promotion des conventions sur l'environnement, ainsi que dans l'élaboration et la négociation de nouvelles conventions. Les gouvernements ont récemment conclu les négociations sur un traité international concernant les polluants organiques persistants (POP), à la cinquième et dernière session de négociation tenue en Afrique du Sud sous les auspices du PNUE. Ce traité dotera la communauté internationale d'un régime juridique international solide qui lui permettra d'encourager une action mondiale dans le domaine des POP. Ce traité, bien conçu et efficace, pourra être actualisé et développé au cours des prochaines décennies de manière à assurer la meilleure protection possible contre les POP. Les mesures de réglementation s'appliquent à une liste initiale de 12 produits chimiques, mais un comité d'étude examinera périodiquement les produits supplémentaires qui pourraient être inscrits sur cette liste. Ainsi, ce traité restera dynamique et adapté aux nouvelles découvertes scientifiques. Il sera officiellement adopté et signé par des ministres et autres plénipotentiaires lors d'une conférence diplomatique qui se tiendra à Stockholm en mai 2001. Compte tenu des développements positifs dans le domaine général des substances chimiques, nous sommes heureux de pouvoir consacrer une attention particulière à la question à la présente session.

35. Des progrès ont également été faits dans d'autres domaines concernant les produits chimiques, grâce à l'adoption de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, laquelle a été ouverte à la signature en septembre 1998. Dans le domaine de la gestion des déchets, le Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation, relatif à la Convention de Bâle, a été adopté en décembre 1999, à la réunion des Parties tenue à l'occasion du dixième anniversaire de la Convention. Ce Protocole, qui marque l'aboutissement des négociations engagées en 1993, établit un régime juridique applicable à la responsabilité et à l'indemnisation en cas de dommages causés par des déversements accidentels de déchets dangereux, en cours d'exportation ou d'importation.

36. D'importants progrès ont également été accomplis dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, grâce à l'adoption du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques au début de 2000. Ce protocole, qui est le premier traité international à réaffirmer le principe de précaution énoncé dans la Déclaration de Rio en l'intégrant à ses dispositions et en le rendant opérationnel, définit les procédures à suivre pour traiter les questions découlant des mouvements transfrontières, du transit, de la manipulation et de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés et de produits qui en sont dérivés, lesquels pourraient avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou présenter des risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### B. Eaux douces

37. A Malmö, les Ministres de l'environnement se sont engagés à réduire le nombre des pauvres de moitié d'ici 2015 sans dégrader l'environnement. Dans la Déclaration du Millénaire, adoptée trois mois après Malmö, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé en outre de réduire de moitié le nombre des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ou n'ayant pas les moyens de s'en procurer. Ainsi, la concentration du PNUE sur l'eau douce est et restera hautement actuelle. C'est dans le cas du défi posé par l'approvisionnement en eau douce que les liens entre la pauvreté, la santé et l'environnement sont les plus étroits.

38. Les conclusions de chaque nouvelle étude nous rapprochent davantage du consensus international selon lequel un des défis majeurs en ce qui concerne la durabilité de notre environnement et la voie suivie actuellement en matière de développement est la question de l'eau douce. Selon le rapport GEO-2000, les deux tiers de la population mondiale vivront dans des conditions de pénurie d'eau douce en 2025 si les modes de consommation actuels persistent. Ainsi, comme l'a souligné la Déclaration du Millénaire, il y a lieu «de mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux régional, national et local, permettant notamment d'assurer aussi bien un accès équitable qu'un approvisionnement adéquat».

39. Dans l'engagement qu'il a pris d'aider à éviter la crise mondiale de l'eau qui menace de se produire, le PNUE n'a cessé de travailler à l'élaboration d'une stratégie et d'une politique de l'eau qui comportent une approche globale de la gestion de l'eau aux niveaux régional et mondial, axée sur trois domaines clés :

– évaluation, gestion et coordination – et dont les objectifs consistent à :

- Parvenir à une meilleure compréhension au niveau mondial des systèmes dulçaquicoles et des milieux côtiers et marins, grâce à des évaluations environnementales dans les domaines prioritaires;
- Mieux faire comprendre l'importance et les conséquences d'une utilisation irrationnelle des ressources en eau;
- Adopter des plans de gestion intégrés pour les systèmes dulçaquicoles et les milieux côtiers et marins;
- Elaborer des plans et des programmes de gestion intégrés des «points sensibles» du milieu aquatique, en se fondant sur les résultats d'évaluations;
- Mettre en œuvre des plans, programmes et cadres juridiques intégrés pour la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines grâce à l'échange d'informations, à la formation technique et à la mobilisation de ressources;
- Adopter des approches fondées sur la précaution, la prévention et l'anticipation.

40. Le système des Nations Unies et toutes les composantes de la société civile, notamment le secteur privé et le secteur universitaire, doivent conjuguer leurs efforts dans la recherche de solutions aux problèmes d'eau douce, afin d'éviter tensions et conflits. La politique de l'eau du PNUE est conçue de façon à compléter d'autres initiatives en cours prises par les partenaires concernés ou en commun avec eux, en particulier le Rapport mondial sur l'évaluation des ressources en eau (coordonné par l'UNESCO); le Forum mondial de l'eau (où la coopération avec le Conseil mondial de l'eau est essentielle pour les préparatifs du troisième Forum mondial sur l'eau qui se tiendra au Japon en 2003); et la Conférence mondiale sur l'eau qui se tiendra en Allemagne au début de 2002 (dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable).

41. Une composante essentielle de la stratégie de l'eau est la mise en œuvre du projet GIWA, qui constitue le cadre de la stratégie du PNUE en matière d'évaluation des ressources en eau à l'échelle mondiale et une évaluation globale visant à identifier les priorités pour ce qui est des mesures correctives et les mesures d'atténuation concernant les eaux internationales. Ayant adopté une approche globale et traité les facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux qui affectent les ressources en eau, le projet GIWA se concentre actuellement sur cinq domaines prioritaires, à savoir les pénuries d'eau douce, la pollution, l'habitat et les modifications des structures communautaires; l'exploitation non durable des pêcheries et de leurs ressources biologiques, et les changements au niveau mondial. Pour l'exécution de l'évaluation, le projet GIWA coordonne actuellement les activités de neuf équipes spéciales régionales et de 66 équipes sous-régionales de scientifiques spécialistes de l'eau venant de différents pays du monde, en utilisant le réseau du PNUE, qui compte plus de 200 consortiums régionaux et nationaux d'information sur l'environnement, chapeautés par le réseau UNEP-INFOTERRA, GEO et GRID. En novembre 2000, le projet GIWA a ouvert son site Web ([www.giwa.net](http://www.giwa.net)), qui dispose de cartes du monde permettant d'accéder à des données et à des renseignements sur les principaux systèmes hydriques de la planète.

42. Le projet GIWA s'occupe également d'aspects importants des besoins en matière d'évaluation d'autres activités essentielles du PNUE dans le domaine des ressources en eau, telles que le Programme d'action mondial sur la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et le Programme pour les mers régionales. La mise en œuvre du Programme d'action mondial a été intensifiée

sensiblement l'an dernier avec l'élaboration de programmes d'action régionaux, la mise en place d'un centre d'échange d'informations ([www.gpa.unep.org](http://www.gpa.unep.org)) et la mise au point d'un plan d'action stratégique sur les eaux usées municipales, en étroite collaboration avec l'OMS, le CNUEH (Habitat) et le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. En outre, en novembre 2001, les gouvernements examineront les résultats obtenus dans le cadre du Programme d'action mondial depuis son adoption en 1995 et définiront des orientations pour les activités futures. Des réunions régionales ont été prévues au cours de l'année, dans le cadre de la préparation de cet examen mondial majeur.

#### D. Transfert de technologie et industrie

43. Le PNUE a continué à s'attacher essentiellement à sensibiliser, à améliorer le transfert d'informations, à renforcer les capacités et les partenariats, intensifier la coopération technologique, à améliorer la compréhension de l'impact des questions commerciales sur l'environnement, à favoriser la prise en compte des considérations environnementales dans les politiques économiques et à stimuler les activités mondiales relatives à la sécurité des substances chimiques dans le domaine de la technologie.

44. La neuvième session de la Commission du développement durable se penchera sur le thème sectoriel de l'atmosphère/énergie et le thème économique de l'énergie/transports. A cet égard, le PNUE joue un rôle clé dans l'Equipe spéciale interorganisations sur l'énergie, qui est chargée de faciliter la coordination et la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le cadre des travaux de la neuvième session de la Commission et du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable. Il y a lieu de prendre sans tarder de nouvelles mesures concertées, étant donné la complexité et les aspects multiformes du développement durable.

45. S'employant à assurer une réorientation à l'échelle mondiale vers des systèmes énergétiques moins dommageables pour l'environnement, le Programme de l'industrie et de l'environnement du PNUE encourage les échanges d'informations sur les techniques de production moins polluantes, les technologies à haut rendement énergétique et les technologies utilisant les énergies renouvelables, grâce à des publications et à un réseau de sources d'informations en expansion. Il contribue également à rendre les décideurs gouvernementaux et industriels mieux à même de répondre aux besoins en matière de transports, d'énergie et de protection de l'environnement et facilite la fourniture de services consultatifs aux institutions financières en matière d'investissement dans le secteur de l'énergie. Le PNUE met actuellement en place un réseau novateur de centres de services consultatifs techniques, qui pourront également jouer le rôle d'intermédiaires en aidant les gouvernements, les communautés, les banques de développement et d'autres agences de prêt et des experts techniques à collaborer, afin de surmonter les obstacles financiers et autres qui pourraient retarder la mise en œuvre des projets relatifs aux énergies renouvelables. Le PNUE est également conscient de la nécessité d'introduire des réformes en ce qui concerne les subventions énergétiques et le développement durable, en organisant une série d'ateliers régionaux sur ce sujet en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique latine, conjointement avec l'Agence internationale de l'énergie. Ces ateliers sont destinés à renforcer les capacités locales nécessaires pour arrêter des stratégies énergétiques viables et définir les grandes options qui puissent les appuyer, notamment en faisant mieux connaître les liens entre les subventions en faveur des combustibles fossiles et leurs conséquences environnementales, sociales et économiques. A l'issue de ces ateliers, on établira une compilation d'idées, de grandes options et de recommandations, ainsi qu'une synthèse de leurs principales recommandations, en vue de les soumettre à la neuvième session de la Commission du développement durable.

46. En octobre 2000, à Montréal, le PNUE a organisé le sixième Séminaire international de haut niveau sur une production moins polluante, auquel ont participé plus de 230 personnes venant de 72 pays et représentant les secteurs public et privé et la société civile. La réunion a examiné et évalué l'état des différentes stratégies mondiales en matière de techniques de production moins polluantes, ainsi que les résultats obtenus et les déficiences qui subsistent, et a travaillé à la mise en place d'un cadre d'action mondial pour renforcer la synergie entre les différentes parties intéressées par les programmes concernant les techniques de production moins polluantes.

47. Le Programme de sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence au niveau local (APELL) continue de contribuer à mieux sensibiliser le public en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence ainsi que la prévention et la réduction des situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement et leurs effets. Des séminaires et des ateliers ont été organisés, et des manuels concernant l'APPEL dans différents domaines ont été publiés.

48. Le PNUE a également pris des mesures en vue de renforcer ses activités pour ce qui est de mieux faire comprendre aux pays les liens et les complémentarités qui existent entre l'environnement, le commerce et le développement. A cet égard, le PNUE a concentré son attention sur quatre activités intégrées et complémentaires : premièrement, la recherche dans le domaine de l'environnement et du commerce, et les approches pratiques pour intégrer les politiques dans ces domaines afin de parvenir à un développement durable; deuxièmement, le renforcement des capacités pour élaborer des politiques complémentaires en matière d'environnement et de commerce, notamment grâce à l'Equipe spéciale conjointe PNUE-CNUCED; troisièmement, la recherche d'un consensus grâce à la sensibilisation, à des consultations et au dialogue pour définir les domaines dans lesquels les principales parties prenantes ont vu l'approche et les perceptions communes; et quatrièmement, l'instauration de partenariats pour favoriser les synergies et les complémentarités avec les autres organisations qui s'occupent du commerce et de l'environnement.

49. Le PNUE a continué également à préparer les éléments environnementaux nécessaires pour le Pacte mondial du Secrétaire général, en mettant à profit les relations qu'il entretient de longue date avec le secteur privé. Nous avons privilégié une approche de précaution, en engageant des initiatives visant à promouvoir une responsabilité accrue en matière d'environnement, et encouragé la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### E. Aide à l'Afrique

50. Un objectif fondamental défini dans la Déclaration du Millénaire est de «répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique», ainsi que de prendre des mesures spéciales pour relever les défis de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation d'un développement durable sur ce continent. Cette priorité fait écho à l'Initiative spéciale sur l'Afrique prise antérieurement par le Secrétaire général.

51. Le PNUE et le CNUEH (Habitat) sont les seuls organismes du système des Nations Unies à avoir leur siège en Afrique. Le PNUE en est fier et est tout à fait convaincu que ce choix géographique constitue un atout considérable pour l'Organisation. Le PNUE s'emploie à développer et à renforcer son siège à Nairobi dans le but d'en faire le centre mondial de la politique internationale et universelle en matière d'environnement. Privilégier une étroite collaboration avec les gouvernements et la société civile en Afrique pour identifier et résoudre les problèmes écologiques du continent dans le cadre d'une stratégie efficace de développement durable afin d'éliminer la pauvreté demeure une préoccupation majeure du PNUE.

52. Conformément à la décision 20/27 du Conseil d'administration, le PNUE a continué à fournir son appui aux pays africains pour l'élaboration de politiques et de moyens d'action dans le domaine de l'environnement. Il s'agissait notamment d'accorder un appui aux cadres régionaux et sous-régionaux de coordination, ainsi qu'aux gouvernements, grâce à des services consultatifs juridiques et techniques et à une assistance technique dans différents domaines d'activité.

53. En favorisant la mobilisation des ressources en vue de renforcer la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse dans les sous-régions de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le PNUE a apporté son appui aux fins de l'organisation d'un atelier sous-régional pour la mobilisation de ressources, qui s'est tenu à Mombasa (Kenya) du 2 au 4 octobre 2000. Cet atelier a examiné les possibilités offertes en matière d'accès aux ressources financières et a également évalué le potentiel du secteur privé en matière d'investissement dans une gestion environnementale qui présente un intérêt pour les activités entreprises dans le cadre de la Convention.

54. Dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), le PNUE a apporté un appui pour l'organisation de consultations entre gouvernements africains, organisations régionales et sous-régionales africaines et organisations non gouvernementales africaines opérant dans la région sur les divers accords environnementaux multilatéraux. Ainsi, des consultations spéciales d'experts sur les forêts ont eu lieu à Nairobi, du 25 au 27 janvier 2000, dans le cadre de la préparation de la quatrième session du Forum intergouvernemental des Nations Unies sur les forêts, ce qui a permis de renforcer les positions africaines communes sur des questions intéressant la région.

55. Un appui a été apporté par le PNUE pour l'organisation de la dixième réunion du Bureau de la CMAE (Le Caire, 16 et 17 janvier 2000) ainsi que de la huitième session de la CMAE à Abuja (Nigéria), du au 6 avril 2000. Tenant compte de la détermination des gouvernements africains à renforcer ces importants mécanismes de coopération régionale, la Conférence a approuvé une nouvelle politique et des changements institutionnels, ainsi qu'un programme à moyen terme, afin de renforcer sensiblement le rôle de la CMAE et d'en faire un mécanisme efficace.

56. Le PNUE a également apporté son appui à l'organisation de la première réunion du Comité intersessions de la CMAE, tenue à Malmö le 31 mai 2000, ainsi qu'à la première réunion du Comité technique interinstitutions de la CMAE, tenue à Nairobi en juillet 2000. Ces deux réunions visaient à concevoir des mesures pour une application efficace de la Déclaration d'Abuja et du programme à moyen terme adopté à la huitième session.

57. Une session extraordinaire de la CMAE s'est tenue en octobre 2000 à Dakar (Sénégal) pour débattre des principaux problèmes intéressant l'Afrique qui figuraient à l'ordre du jour des réunions des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (13-24 novembre 2000), au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (11-14 décembre 2000) et à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (11-22 décembre 2000), ainsi que des préparatifs africains du Sommet mondial sur le développement durable, qui se tiendra en 2002.

58. Grâce à l'appui de la Fondation des Nations Unies, le PNUE a également lancé un programme visant à faciliter la création en Afrique de petites entreprises énergétiques privées utilisant des technologies fondées sur les énergies renouvelables. Le programme de développement des entreprises productrices d'énergie en milieu rural en Afrique (AREED) regroupe diverses institutions financières et organisations non gouvernementales dans le but de promouvoir des méthodes efficaces auprès des entreprises nouvelles.

59. Le PNUE, en coopération avec le Programme international concernant la géosphère et la biosphère (à travers ses activités sur les interactions terre-océan dans les zones côtières) et le secrétariat du Pan-African START (système pour l'analyse, la recherche et l'information sur les changements climatiques), a participé à l'organisation d'un atelier, à Nairobi, du 25 au 27 juillet 2000, dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir une gestion viable et les questions de santé humaine dans les zones fluviale et côtière en Afrique.

60. En outre, dans le cadre de la coopération entre le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les gouvernements néerlandais et norvégien et la Carl Duisberg Gesellschaft, le PNUE a apporté son appui à l'organisation de la première Table ronde africaine sur les techniques de production moins polluantes et d'un atelier sur les modes de consommation viables, qui se sont tenus à Nairobi du 9 au 11 août 2000. Un comité de coordination régional, constitué de représentants des cinq sous-régions africaines, a été mis en place en vue de transformer cette table ronde en un mécanisme permanent. Un projet de financement de techniques de production moins polluantes est exécuté actuellement avec l'appui du Gouvernement norvégien en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. Des centres PNUE/ONUDI pour une production moins polluante ont été mis en place en Ethiopie, au Kenya, au Maroc, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, en Tunisie et au Zimbabwe.

61. Le processus de revitalisation du Bureau régional pour l'Afrique est presque achevé. Le PNUE exécute également un projet conjoint avec le CNUEH (Habitat) sur «la gestion de l'eau pour les villes africaines», qui se penche sur la question de la conservation de l'eau et de la gestion de la demande, ainsi que sur la protection des ressources contre les effets de l'urbanisation.

#### IV PERSPECTIVES D'AVENIR – PROBLEMES NOUVEAUX

62. Une préoccupation fondamentale dans le débat sur la mondialisation est que les questions environnementales et sociales ne reçoivent pas toute l'attention voulue, alors que les effets de la mondialisation vont bien au-delà des aspects purement financiers et économiques. En introduisant d'autres aspects tels que l'environnement, la santé, la diversité culturelle, la justice sociale et la gouvernance, le débat se situe à un niveau très différent, où le développement équitable et durable est davantage pris en compte. Cette définition est une réponse aux défis lancés dans la Déclaration du Millénaire, car pour faire en sorte que tout le monde profite des bienfaits de la mondialisation, il importe de se pencher sur ses divers aspects de manière intégrée.

63. Comme cela a été mis en relief lors de la réunion ministérielle informelle tenue à Bergen (Norvège), en septembre 2000, les liens entre l'environnement, la santé humaine et la sécurité (accès garanti aux ressources naturelles pour les pauvres, sécurité en termes de santé, et changements climatiques) doivent être davantage pris en compte, notamment dans le contexte des préparatifs de l'examen décennal des résultats de la Conférence de Rio. Afin d'anticiper et non de réagir à des problèmes de manière ponctuelle, car les liens qui existent entre la santé et l'environnement sont complexes et multifformes, le système des Nations Unies doit opter pour une démarche intégrée lui permettant de résoudre les problèmes. Nombre de ces liens sont examinés, dans le contexte de la pauvreté, dans l'un des documents de base de la présente session (UNEP/GC.21/5). Au nombre des problèmes figurent la pollution de l'air et de l'eau, les conditions sanitaires médiocres et les maladies transmises par des insectes, telles que le paludisme. D'autres questions ont trait à la sécurité des produits alimentaires, notamment les questions relatives à la biotechnologie et à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés, le mouvement international des maladies transmissibles, les effets sur la santé humaine des changements de l'environnement mondial, y compris les changements climatiques, et les effets des déchets et produits chimiques dangereux. Bien que des progrès aient été réalisés dans la mise en place d'un réseau de garde-fous visant à protéger la santé humaine, notamment en perfectionnant les normes et réglementations en matière d'environnement ainsi que le droit international de l'environnement, un énorme travail reste encore à accomplir.

64. L'énergie est l'autre aspect sur lequel la communauté internationale doit se pencher de toute urgence et qui devrait figurer en bonne place dans les débats qui auront lieu à l'occasion de l'examen décennal des résultats de la Conférence de Rio. L'introduction rapide d'énergies renouvelables et durables telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie de la houle, est l'un des problèmes les plus pressants pour la communauté internationale. Il importe de placer les énergies renouvelables au centre du développement durable si l'on veut véritablement faire face aux menaces que présentent les changements climatiques et à la nécessité de s'attaquer à la pauvreté et aux problèmes de santé dans le monde en développement.

65. Du point de vue de l'environnement, il s'agit de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles riches en carbone et de se tourner vers des sources d'énergie contenant peu ou pas de carbone et de viser un rendement énergétique nettement supérieur. Un éventail de technologies à faible intensité énergétique et de technologies utilisant les énergies renouvelables doit être mis au point et constituer la principale démarche du siècle à venir pour que des progrès tangibles soient réalisés dans le domaine de la réduction des effets des changements climatiques. Cependant, il importe également de rappeler que les besoins humains croissants en énergie sont à l'origine de plusieurs autres problèmes écologiques, tels que la pollution à l'intérieur et à l'extérieur des locaux et ses effets sur la santé, les dégâts causés aux écosystèmes par les barrages et le déboisement, les déversements d'hydrocarbures en mer, et le stockage définitif des déchets nucléaires.

66. Un souci de plus en plus marqué, et qui a été bien formulé dans la Déclaration ministérielle de Malmö, est que le Sommet mondial de 2002 sur le développement durable devra «examiner les conditions qui s'attachent à un plus grand renforcement de la structure institutionnelle pour la gestion environnementale internationale sur la base d'une évaluation des besoins futurs, de l'architecture institutionnelle ayant les capacités de répondre efficacement aux nombreuses et diverses menaces qui se posent à l'environnement dans un monde mondialisé». De nombreuses initiatives, en particulier celle que l'Union européenne a proposée, font l'objet de discussions dans l'optique de la gouvernance en matière d'environnement mondial. La majorité des points de vues exprimés sur la réforme de la gouvernance tendent à favoriser un renforcement et une rationalisation progressifs de la structure de gouvernance actuelle, avec comme point de départ le renforcement de l'autorité et du mandat du PNUE pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son rôle d'autorité mondiale dans le domaine de l'environnement. La gouvernance en matière d'environnement mondial occupera également une place de choix dans l'ordre du jour du présent Forum ministériel mondial sur l'environnement. Il est judicieux de démarrer cette discussion à l'occasion du présent forum afin de lancer un processus qui aboutira, lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, à des accords précis sur la manière de renforcer et de rationaliser les structures internationales de la gouvernance en matière d'environnement.

67. La communauté internationale se tournera vers le Forum ministériel mondial sur l'environnement pour qu'il montre la voie, non pour qu'il propose des changements pour le plaisir de changer, mais pour qu'il aille de l'avant avec le processus de réforme et de renforcement lancé par le Secrétaire général, tel qu'il figure dans la résolution 53/242 de l'Assemblée générale. Outre les réformes déjà en place, le processus de renforcement porte notamment sur les domaines suivants : en s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement, examiner la nécessité de créer un «Groupe des Nations Unies pour l'environnement», fonctionnant parallèlement au Groupe des Nations Unies pour le développement, qui assure une liaison efficace entre les organismes des Nations Unies chargés du développement au sein d'une structure coordonnée; la mise au point de mécanismes permettant de surveiller le respect et l'application du droit international; et l'introduction de meilleures méthodes pour garantir la prise en compte des aspects environnementaux dans le processus de prise de décisions dans les domaines de l'économie du développement durable, ainsi que dans les décisions prises par tous les acteurs concernés. L'objectif général serait d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements, de maximiser les synergies entre les programmes, de renforcer la cohérence entre les accords sur l'environnement et d'établir une contrepartie cohérente pour l'OMC afin de faire en sorte que le commerce et l'environnement soient complémentaires à l'avenir.

## V. QUESTIONS FINANCIERES

68. Compte tenu du nombre croissant d'instruments internationaux concernant l'environnement, il est essentiel de montrer à quel point les ressources financières destinées à appuyer les actions internationales et nationales en faveur de l'environnement et du développement durable sont insuffisantes. Comme le stipule la Déclaration de Nairobi, pour être en mesure de mettre en œuvre son mandat, le PNUE a besoin «de ressources financières adéquates, stables et prévisibles». Ce point a été réitéré par la communauté internationale dans une série de résolutions de l'Assemblée générale et de décisions du Conseil d'administration. Depuis la Conférence de Rio, les ressources mises à la disposition du Fonds pour l'environnement ont été très irrégulières. Le programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001, pour lequel un budget de 120 millions de dollars a été approuvé, ne réunira peut-être pas l'intégralité des fonds. S'il est vrai que ceci s'est produit à une période de concurrence acharnée pour les ressources entre les diverses activités concernant l'environnement, suite à la mise en place de plusieurs grands traités internationaux sur l'environnement et de leurs mécanismes financiers, c'est toutefois contraire aux engagements pris par les gouvernements en vue d'accroître l'assise financière du PNUE. Cet état de choses accroît la pression sur un secrétariat très sollicité par l'accomplissement du mandat, existant, avec des ressources financières et humaines sévèrement limitées et il n'est manifestement pas tenable. Il est de plus en plus évident que le PNUE se voit investir de nouveaux mandats et de nouvelles responsabilités par les Etats membres, mais que l'insuffisance des fonds empêchera leur mise en œuvre concrète à long terme. Il faut absolument trouver une solution réaliste pour financer un PNUE redynamisé. Les opinions exprimées dans la Déclaration de Nairobi restent à concrétiser.

69. Un point qui incite à l'optimisme est que, lors de sa seizième réunion, tenue récemment, le Conseil du FEM a adopté le plus gros programme de travail – en termes d'ampleur, de contenu et de valeur financière – jamais soumis par le PNUE depuis la création du Fonds. Le programme de travail comprend six projets et implique la participation de 140 pays pour un financement total de 119 millions de dollars, dont 73 millions proviennent du FEM. Conséquence des mesures prises pour renforcer le rôle du PNUE dans les activités du FEM, l'ensemble du programme de travail du PNUE, au mois de novembre 2000, reçoit un financement de 286 millions de dollars de la part du FEM, soit 42 % d'augmentation depuis la fin de l'année 1998.

70. Dans le cadre du débat général sur le financement des activités internationales concernant l'environnement, de nombreux pays en développement ont proposé de réformer le FEM pour qu'il devienne un mécanisme financier couvrant un éventail plus large d'actions internationales sur l'environnement. Cette possibilité devrait être étudiée plus avant à l'occasion de tout débat portant sur les changements institutionnels.

## VI. CONCLUSION

71. Ayant pris l'engagement d'œuvrer en faveur d'un «nouveau PNUE pour un nouveau millénaire», il est encourageant de noter que nous avons, collectivement, réalisé d'excellents résultats au cours des deux années et demie écoulées. Alors que nous nous engageons dans ce nouveau millénaire, je suis persuadé que nos efforts ont permis de présenter à la communauté internationale un PNUE redynamisé – une organisation dont la méthode de travail reposant sur une structure institutionnelle intégrée et efficace, fonctionnelle plutôt que sectorielle, lui permet de définir un ensemble solide de priorités clairement définies et d'avoir une idée précise de ses objectifs futurs et de son rôle au sein de la grande famille des Nations Unies.

72. Afin de poursuivre la réalisation des objectifs énoncés lors du Sommet de Rio et de faire face aux enjeux nouveaux et naissants, la communauté internationale doit s'armer de dispositions institutionnelles solides, précises et efficaces pour garantir une politique internationale cohérente et intégrée en matière d'environnement. Nous devons aller plus loin dans la voie du changement et du renforcement, et assouplir davantage les arrangements institutionnels pour réagir rapidement à l'évolution de la situation dans le domaine de l'environnement. Je suis persuadé que la redynamisation et la réforme qu'il a subies placent le PNUE dans une position qui lui permet de tirer le meilleur parti de son rôle de chef de file et de son mandat dans le domaine de l'environnement. Alors que le processus d'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Rio est en cours, le PNUE se trouve par conséquent dans une position privilégiée pour émettre des idées ambitieuses et pragmatiques et aider à relancer la volonté politique et la dynamique qui ont prévalu à Rio et qui, à présent, nécessitent un engagement renouvelé en faveur du partenariat et de la coopération dans les actions que nous menons pour garantir l'avenir de notre planète.

-----